



Réaménagement de plateaux de bureau

Tour Séquoia, La Défense

PHASE PRO-DCE

CCTP LOT 01 CORPS D'ÉTAT ARCHITURAUX

Mar 26– ind. 2

MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'ŒUVRE
 MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT <i>Liberté</i> <i>Égalité</i> <i>Fraternité</i>	EGIS CONSEIL 

SUIVI DES MODIFICATIONS

INDICE	MODIFICATIONS	DATE D'ÉMISSION	ETABLI PAR	RELU PAR
0	<i>Emission initiale</i>	12/2025	LDE	JMA
1	<i>Changement de mode de consultation</i>	02/2026	LDE	JMA
2	<i>Arbitrages sur la technique et les options</i>	03/2026	LDE	JMA

SOMMAIRE

SUIVI DES MODIFICATIONS	2
SOMMAIRE	3
I. INTRODUCTION	5
I.1. SITE ET PROGRAMME	5
I.2. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT	5
II. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
II.1. ETUDES.....	6
II.2. CURAGE GO	6
II.3. SOLS	6
II.3.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	6
II.3.2. CURAGE	7
II.3.3. DALLES DE MOQUETTE NEUVE 50*50	7
II.3.4. CHANGEMENT MOQUETTES	8
II.3.5. PROTECTIONS.....	8
II.4. PLAFONDS SUSPENDUS-CLOISONS-DOUBLAGES	9
II.4.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	9
II.4.2. CURAGE.....	10
II.4.3. FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	11
II.4.4. DOUBLAGES COUPE-FEU EN PLAFOND.....	13
II.4.5. CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE _ EPAISSEUR 72/48 MM. 13	
II.4.6. CLOISON EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE CF1H	15
II.4.7. BARRIERES PHONIQUE.....	15
II.4.8. JOUEES DE RACCORD ENTRE LES FAUX PLAFONDS.....	15
II.5. MENUISERIES INTERIEURES	16
II.5.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	16
II.5.2. CURAGE.....	16
II.5.3. BLOCS-PORTES ACOUSTIQUES BOIS PLEIN 1 VANTAIL 93*204	17
II.5.4. FERMETURE DES PORTES D'ACCES AUX PARTIES PRIVATIVES DEPUIS LA CHC.....	18
II.5.5. BLOCS-PORTES CF 1/2H BOIS PLEIN 2 VANTAUX 1026*204	18
II.5.6. BLOCS-PORTES CF 1/2H BOIS PLEIN 1 VANTAIL 0.9*204	19
II.5.7. PORTE DE SAS DE COMPARTIMENTAGE	19
II.6. MOBILIER.....	20
II.7. PEINTURES ET FINITIONS.....	20
II.7.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	20
II.7.2. TRAVAUX PREPARATOIRES	21
II.7.3. PEINTURE SUR MURS	21
II.7.4. PEINTURE SUR JOUEES.....	22

II.7.5.	PEINTURE DES MENUISERIES	22
II.7.6.	PROTECTIONS.....	23
II.8.	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....	23
II.9.	BASE-VIE ET NETTOYAGE DE CHANTIER	24
II.9.1.	BASE-VIE.....	24
II.9.2.	SECURISATION DU CHANTIER.....	24
II.9.3.	PROTECTION DES EXISTANTS	25
II.9.4.	BENNES ET GESTION DES DECHETS	25

I. INTRODUCTION

I.1. SITE ET PROGRAMME

Le projet concerne les étages 30, 31 et 32 de la Tour Séquoia, à La Défense (1 Place Carpeaux, 92 800 Puteaux)

La surface totale concernée est d'environ 3600 m².

L'objectif du projet est de proposer une nouvelle organisation des bureaux, afin de densifier les étages concernés.

Le projet prévoit le décroisonnement des pointes nord des étages R+30 et R+32, en intégrant une partie de la CHC dans l'objectif de créer des open spaces, et de l'espace central du R+31, afin de créer un espace de vie.

Le réaménagement ne prévoit pas de modification des noyaux qui comprennent les circulations verticales et les sanitaires.

Le projet comprend :

- La dépose et la mise en œuvre des nouvelles cloisons dans les parties privatives, en accord avec le projet d'aménagement développé par Kardham
- La modification de la CHC pour créer des pointes décroisonnées au R+30 et R+32, ainsi qu'un espace central de convivialité au R+31.
- L'adaptation des réseaux et terminaux de CFO-CFA et de la ventilation pour adapter la technique au nouvel aménagement des espaces
- La modification des terminaux de désenfumage en lien avec la modification de la CHC.
- Le raccordement SSI des portes

NOTA

En prestation supplémentaire éventuelle, la pointe nord du R+31 est décroisonnée sur le modèle du R+30.

Le relamping LED est en option.

I.2. CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La Tour Sequoia est classée IGH de catégorie W2.

II. DESCRIPTION DES OUVRAGES

II.1. ETUDES

Le présent lot réalise les études de structure afin de vérifier la faisabilité des carottages réalisés dans le noyau en vue des passages de réseaux CVC.

II.2. CURAGE GO

Le lot a à sa charge la réalisation des carottages pour le passage des réseaux CVC. L'entreprise communique si nécessaire avec les lots CVC et CFO CFA pour le déplacement de réseaux existants gênant la réalisation de l'ouvrage. Tout dommage en dehors de ce qui a été explicitement pris en charge par les entreprises CFO CFA et CVC est à la charge du présent lot.

Ces ouvrages sont exécutés pour permettre le passage de canalisations fourreaux, etc. dans murs, cloisons ou planchers. La prestation comprend percement à la masse et au poinçon, le calfeutrement et les raccords divers.

Diamètres 40 à 400mm.

Localisation :

Suivant les plans CURAGE_SOLS ET CLOISONS.

II.3. SOLS

II.3.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

II.3.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratum publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

II.3.1.2. NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- NF EN 13329, NF EN 649, NF EN 1307 – Classification d'usage des sols
- NF de la série P 62 : Revêtements de sol plastiques et moquettes
- NF EN 651 – Revêtements de sol résilients – Revêtements de sol homogènes et hétérogènes à

base de polychlorure de vinyle sur mousse – Spécifications

II.3.1.3. REGLES PROFESSIONNELLES

- Guide pratique d'emploi de lissage et des colles pour la mise en œuvre des revêtements de sols et de murs S.F.C.A. (Syndicat Français des Colles et Adhésifs)
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs. C.S.T.B. 1835 + complément C.S.T.B. 2379.
- Codification des étiquetages, Cahier du C.S.T.B. dans sa dernière édition.
- Cahier du CSTB n° 3634-V2 (Novembre 2012) : Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols – Travaux neufs
- E-cahier du CSTB n° 3782-V2 (Juin 2018) : Revêtements de sol - Notice sur le classement U.P.E.C. et classement U.P.E.C. des locaux
- Directives communes pour l'agrément des revêtements de sols (U.E.A.T.C.).

II.3.2. CURAGE

Localisation :

- Espace central du R+31
- Pointes décroisonnées du R+30 et R+32.
- En PSE : Pointe décroisonnée du R+31

Le titulaire du présent lot devra prévoir la dépose soignée de la moquette, sur les zones précisées sur les plans.

La moquette déposée au R+31 doit être stockée en vue d'un réemploi pour un remplacement ponctuel au R+30 et R+32.

La dépose au R+30 et R+31 se fait à minima : les dalles de moquette déposée sont celles découpées à l'emplacement des cloisons déposées de la CHC, et les dalles sombres.

-Dépose soigneuse de la moquette existante selon les plans fournis. L'entreprise doit le stockage sur site de manière à ne pas gêner le chantier, le tri et l'évacuation des matériaux.

-Protection des ouvrages conservés et évacuation des déchets vers filière agréée.

-Nettoyage du support après dépose : aspiration, enlèvement des résidus de colle et préparation du support (ponçage, ragréage si nécessaire).

II.3.3. DALLES DE MOQUETTE NEUVE 50*50

L'entreprise doit la fourniture et la pose d'un revêtement de sol souple textile en dalle textile tufté bouclé, mis en œuvre sur dalle béton.

Référence à définir avec le maître d'ouvrage.

Caractéristiques :

- Dimensions : 50 x 50 cm
- Epaisseur totale de l'ordre de 5 à 8 mm.
- Structure autoportante et antidérapante, pose sans colle.
- Propriétés antistatiques.

- Isolation aux bruits d'impacts : ΔL_w : 28 dB
- Absorption aux bruits aériens : α_w 0.3
- Comportement au feu : Bfl-s1
- Classe d'usage 33.
- PV d'essai à fournir.

Couleur

Beige, proche de l'existant dans la CHC, ou gris de type gamme First forward par modulyss, couleur 983.

Echantillon à présenter à la MOA avant commande.

Localisation

Selon les plans PROJET, en particulier dans l'espace central au R+31.

II.3.4. CHANGEMENT MOQUETTES

Le titulaire du présent lot doit la mise en œuvre des moquettes dans les pointes nord des étages R+30 et R+32, suivant les plans :

- PROJET_SOL_R+30
- PROJET_SOL_R+31
- PROJET_SOL_R+32
- PSE R+31

Les moquettes devront respecter les caractéristiques suivantes :

Acoustique

Fourniture de moquette conforme à la norme NF S31-080 pour le confort acoustique :

Performance acoustique minimale : $\Delta L_w \geq 28$ dB, Absorption aux bruits aériens : α_w 0.3

Réaction au feu

Matériau de classe M3 ou classé CFL-s1.

Esthétique

Choix des coloris, motifs et types de pose (dalles, lés) sur la base d'échantillons à soumettre à la MOA pour validation.

Entretien

Moquette traitée antitache, nettoyage par aspiration et shampooinage périodique, résistance à l'usure (classe 33 – usage intensif).

II.3.5. PROTECTIONS

Durant les travaux, le présent lot doit la protection de ses ouvrages jusqu'à réception de ceux-ci. En cas de dégradation, les éléments seront remplacés sur le champ.

En tout état de cause, les surfaces et supports sont livrés parfaitement propres.

II.4. PLAFONDS SUSPENDUS-CLOISONS-DOUBLAGES

II.4.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

II.4.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratums publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

- DTU 20.13 : Cloisons en maçonneries de petits éléments ;
- DTU. 25.01 : Enduits intérieurs en plâtre ;
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre ;
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre ;
- NF DTU 20.1 P3 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (indice de classement : P10-202-3)
- NF DTU 36.2 : Travaux de bâtiment -Menuiseries intérieures en bois (indice de classement : P23-202)
- NF DTU 25.41 P1-2 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P72-203-1-2)
- NF DTU 25.41 P2 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques - Plaques à faces cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P72-203-2)
- NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement plâtre – isolant
- NF DTU 25.232 : Plafonds suspendus - plaques de plâtres à enduire - plaques de plâtres à parement lisse directement suspendues
- NF DTU 25.222 : Plafonds fixés - plaques de plâtre à enduire - plaques de plâtre à parement lisse
- NF DTU 45.10 : Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées (indice de classement P75-501)
- NF DTU 58.1 : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires (indice de classement : P68-203)
- NF DTU 59.1 : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments (indice de classement : P74-201)
- NF DTU 59.4 : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux (indice de classement : P74-204)
- NF DTU 60.1 : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments (indice de classement : P40-201)

II.4.1.2. NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- NF EN 520 + A1 : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (indice de

classement : P72-600 + A1)

- NF P 72-302 : Plaques de parement en plâtre – Définition, spécifications et essais,
- NF P 72-322 : Mortiers adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique, plaque de parement en plâtre / isolant,
- NF P05-311 : Norme de performance dans le bâtiment -présentation des performances des cloisons non porteuses construites avec des composants de même origine,
- NF P72-301 : Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parements lisses pour cloison de distribution ou doublage.
- NF EN 13964 (juin 2014) : Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P68-204)
- NF EN 14195, Éléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre — Définitions, exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 72-605).

II.4.1.3. *REGLES PROFESSIONNELLES*

Guide pratique du CSTB : Ouvrages en plaques de plâtre avec ou sans isolation Plafonds, habillages, cloisons, doublages, parois de gaines techniques.

GS n° 9 : Cloisons, doublages et plafonds

II.4.1.4. *ACOUSTIQUE :*

- Norme NF S31-080
- Norme NF ISO 31 199
- ISO 717-1 :2023

II.4.2. *CURAGE*

Les travaux de curage se font suivant les plans CURAGE_SOL ET CLOISONS et CURAGE_PLAFONDS. L'entreprise prendra soin de noter les déposes en vue de repose, de procéder à une dépose et un stockage soigné. Les éléments dégradés seront remplacés à la charge de l'entreprise.

Le présent lot prend connaissance de l'ensemble du dossier, y compris le carnet de détail, afin de procéder aux déposes successives de manière cohérente.

II.4.2.1. *DEPOSE DE PLAFONDS SUSPENDUS DALLES MINERALES*

L'Entreprise du présent corps d'état devra prévoir la dépose et le stockage durant le chantier en vue d'une repose des plafonds et notamment (liste non exhaustive) :

- Dépose des dalles du plafond suspendu en dalles démontables sur ossature, y compris éléments techniques : éclairage, ventilation etc.
- Dépose des ossatures et des fixations du plafond suspendu démontable
- Dépose des plaques de plâtres des plafonds non démontables (soffites, jouées, ...), suivant nécessité.
- Dépose des rails et des fixations du plafond suspendu non démontable, suivant nécessité.

La découpe de l'ossature se fera, autant que faire se peut, à la limite des ossatures porteuses entre deux dalles démontables.

Localisation : Selon les plans CURAGE_PLAFONDS, et notamment dans les parties privatives.

II.4.2.2. *DEPOSE DE PLAFONDS SUSPENDUS METALLIQUES*

L'Entreprise du présent corps d'état devra prévoir la dépose et le stockage durant le chantier en vue d'une repose des plafonds et notamment (liste non exhaustive) :

- Dépose des dalles du plafond suspendu en dalles démontables sur ossature
- Dépose des ossatures et des fixations du plafond suspendu démontable
- Dépose des plaques de plâtres des plafonds non démontables (soffites, jouées, ...), suivant nécessité.
- Dépose des rails et des fixations du plafond suspendu non démontable, suivant nécessité.

La découpe de l'ossature se fera, autant que faire se peut, à la limite des ossatures porteuses entre deux dalles démontables.

Localisation : Selon les plans CURAGE_PLAFONDS, et notamment dans la CHC et les sanitaires.

II.4.2.3. *DEPOSE DES CLOISONS DE LA CHC*

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la dépose soigneuse des cloisons de la CHC repérées sur les plans de curage. La découpe des cloisons sera soigneuse.

Le présent lot doit la protection des sols, plafonds et cloisons laissés en place. Les reprises sur les cloisons de la CHC laissées en place sont à la charge du présent lot.

Les cloisons déposées sont stockées et évacuées dans les filières de réemploi appropriées, comme précisé dans le PEMD.

Localisation : Selon les plans CURAGE_SOLS ET CLOISONS

II.4.2.4. *DEPOSE DES CLOISONS LEGERES SUR RAILS*

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la dépose soigneuse des cloisons, ainsi que leur stockage, en vue d'une remise en œuvre suivant les plans d'aménagement.

Le remplacement des cloisons dégradées lors de la dépose ou du stockage sera à la charge de l'entreprise.

Les cloisons non réutilisées sur site seront soigneusement stockées et évacuées dans les filières de réemploi appropriées, comme précisé dans le PEMD.

Localisation : Selon les plans CURAGE_SOLS ET CLOISONS. Le document Repérage des cloisons existantes permet de repérer le nombre et les dimensions des panneaux existants afin de faciliter le projet de réemploi.

II.4.3. **FAUX PLAFONDS DEMONTABLES**

II.4.3.1. *FAUX PLAFONDS EN DALLES MINERALES 60*120*

Le présent lot a à sa charge la repose des faux-plafonds minéraux, y compris rails déposés, selon les plans PROJET_PLAFOND.

Les prestations comprennent les ouvrages suivants :

Repérage des zones de repose selon les plans d'exécution.

- Vérification de la conformité des supports (ossatures, suspentes, structures porteuses) et de l'absence d'obstacles (réseaux techniques, éclairage, sécurité incendie) suite à l'intervention des lots techniques pour les équipements CVC et CFO CFA.
- Nettoyage des surfaces et des éléments à reposer (dalles, ossatures, accessoires).
- Remplacement des éléments détériorés ou manquants par des éléments neufs, identiques à l'existant ou validés par la MOA.

Repose des faux-plafonds en dalle minérale 60*120

- Repose des ossatures et suspentes métalliques selon les règles de l'art et prescriptions du fabricant, yc cornières de raccordement sur les cloisons ou jouées.
- Mise en place de pastilles aux emplacements des vis des cloisons déposées si nécessaire.
- Remplacement ponctuel de dalles endommagées (vrillées, percées, cabossées, marquées, traces restantes après nettoyage, etc.) Un relevé précis des éléments à nettoyer sera effectué obligatoirement lors de la visite préalable à la remise des offres.
- Mise en place des dalles minérales, avec vérification de l'alignement, de la planéité et de la stabilité.
- Intégration des réservations pour les équipements techniques (luminaires, bouches de ventilation, détecteurs, trappes de visite, etc.), en coordination avec les autres lots.
- Finitions soignées
- Protection des ouvrages durant toute la durée du chantier.

Nettoyage et remise en état

- Nettoyage soigneux du chantier et des plafonds reposés.
- Enlèvement des déchets et évacuation vers filière agréée.
- Remise en état des locaux à la fin des travaux.

II.4.3.2. FAUX PLAFONDS METALLIQUES

Le présent lot a à sa charge la repose des faux-plafonds métalliques, selon les plans PROJET_PLAFOND.

Les prestations comprennent les ouvrages suivants :

Repérage des zones de repose selon les plans d'exécution.

- Vérification de la conformité des supports (ossatures, suspentes, structures porteuses) et de l'absence d'obstacles (réseaux techniques, éclairage, sécurité incendie) suite à l'intervention des lots techniques pour les équipements CVC et CFO CFA.
- Nettoyage des surfaces et des éléments à reposer (dalles, ossatures, accessoires).

- Remplacement des éléments détériorés ou manquants par des éléments neufs, identiques à l'existant ou validés par la MOA.

Repose des faux-plafonds métalliques

- Repose des ossatures et suspentes métalliques selon les règles de l'art et prescriptions du fabricant.
- Mise en place des dalles métalliques, avec vérification de l'alignement, de la planéité et de la stabilité.
- Intégration des réservations pour les équipements techniques (luminaires, bouches de ventilation, détecteurs, trappes de visite, etc.), en coordination avec les autres lots.
- Finitions soignées
- Protection des ouvrages durant toute la durée du chantier.

Nettoyage et remise en état

- Nettoyage soigneux du chantier et des plafonds reposés.
- Enlèvement des déchets et évacuation vers filière agréée.
- Remise en état des locaux à la fin des travaux.

II.4.4. DOUBLAGES COUPE-FEU EN PLAFOND

Fourniture et pose de plaques de plâtre CF &h ou REI 50, de chez PLACOPLATRE ou équivalent, d'épaisseur et de nature selon indications du BPU, compris ossature principale et secondaire, fourrures, suspentes, attaches selon nature du support, tiges filetées et supports en acier galvanisés, fixation au support, fixation des plaques à l'ossature, bouchage des trous de vis et traitement des joints par bandes calicots et enduit de finition soigné, compris ponçage.

Localisation : suivant les plans PROJET_PLAFONDS

II.4.5. CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE _ ÉPAISSEUR 72/48 MM.

L'Entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre de cloisons de distribution des espaces constituées de parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique.

Les cloisons complémentaires devront être identiques à l'existant, afin de s'intégrer de manière harmonieuse. Les cloisons vitrées déposées sont reposées suivant les plans.

Caractéristiques générales :

- Résistance au feu : sans objet
- Acoustique : sans objet
- Thermique : sans objet

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10^{ème}, composée de montants verticaux, de rails hauts et bas
- Épaisseur ossature : 48 mm

- Type ossature : Entraxe et montant simple ou double en fonction de la hauteur à franchir.
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaques de plâtre Placoplâtre de PLACO ou équivalent.
- Épaisseur des plaques : 13 mm
- Nombre de parements : 2
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Plaques de plâtre hydrofugées pour les locaux humides (EB, EB+)
- Réaction au feu : A2-s1, d0

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : laine de verre semi-rigide
- Épaisseur de l'isolant : 45 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : prêt à peindre

Mise en œuvre :

Conformément aux règles de l'art, au DTA, avis technique, DTU 25.41 et normes associées et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :

- Dans tous les cas les montants des cloisons s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut,
- Dans tous les cas les parements des cloisons s'élèveront de la dalle de plancher bas à la sous-face du plafond suspendu (en raison de l'encombrement des réseaux),
- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée.

Sujétions à charge pour incorporations et réservations diverses :

- Renforts incorporés constitués de montants, d'une ou deux lisses, entretoises ou plaques bois ou profilés métalliques ou chevêtres indépendants pour fixations ultérieures des appareils sanitaires (vidoir, table à langer, enrouleur hydraulique, lavabo, cuvette, etc) éléments de serrurerie ou menuiserie intérieure, etc., compris rebouchage des réservations et trous divers.
- Réservations dans les plaques de plâtre pour les besoins et sur demande des lots techniques, si nécessaire,
- Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autres procédés après le passage des autres corps d'état, et suivant la géométrie des volumes à habiller.
- Réservations dans les cloisons et les faux plafonds pour diffuseurs et grilles
- Découpes dans les cloisons et doublages, pour encastrement des boîtiers supports d'appareillage

- Pose des grilles de ventilation ou autres, fournis par les lots « CVC »

Localisation : Selon les plans du Dossier et notamment PROJET_CLOISONS.

II.4.6. CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE CF1H

La fourniture et la pose de cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique, comprend :

- une ossature adaptée à la hauteur composée de rails et de montants en acier galvanisé
- des parements composés de plaques de plâtre cartoné PPBA.

L'ossature est disposée suivant la technique du fabricant en ce qui concerne les fixations, la réalisation des angles et renforts, découpes et pose d'ouvrages incorporées.

L'étanchéité à l'air est assurée en périphérie des cloisons par le traitement des joints.

Les parements ratissés sont prêts pour travaux de peinture

Classement de réaction au feu M1. (type PLACOSTIL de Placo ou équivalent)

Épaisseur 98 mm. Parements doubles 4 x 12.5 mm.

CF 1 heure - 44 db.

Cloison de dalle à dalle.

Localisation : Selon les plans du Dossier et notamment PROJET_CLOISONS.

II.4.7. BARRIÈRES PHONIQUE

Le présent lot a à sa charge la fourniture et la pose de barrières acoustiques pour limiter les transmissions sonores par le plénum au-dessus des cloisons modulaires existantes, modifiées et neuves. Isolement DnT,A visé en DB : 43, de type Soundstop 30 avec acoustimass.

Résistance au feu A1

Localisation :

Selon les plans PROJET_CLOISONS : sur les cloisons existantes conservées et les cloisons mises en œuvre.

II.4.8. JOUÉES DE RACCORD ENTRE LES FAUX PLAFONDS

Localisation : suivant les plans PROJET_PLAFOND

Le présent lot doit la fourniture et la pose de jouées de raccordement des faux plafonds là où la cloison de la CHC est déposée, notamment :

- Dans les pointes nord de R+30 et R+32
- Dans l'espace central du R+31

Les jouées sont en BA13 de hauteur 0,5 m, fixées à la dalle par rails métalliques. Le présent lot doit la fourniture et la pose de la cornière de raccordement pour les faux-plafonds.

II.5. MENUISERIES INTERIEURES

II.5.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

II.5.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratums publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

- NF DTU n° 36.1 Menuiserie Bois,
- NF DTU n° 37.1 Menuiseries métalliques

II.5.1.2. NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- NF P 23-201 Menuiserie en bois,
- NF EN 335-1 Durabilité du bois et dérivés du bois,
- NF EN 309 Panneaux de particules,
- NF EN 316 Panneaux fibres de bois,
- NF EN 1154 Dispositifs de fermeture avec amortissement,
- Règles BF 88 Calcul de la résistance au feu des structures en bois,
- NF B 50.001 « Bois Nomenclature »,
- NF B 53.510 « Choix d'aspect des bois »,
- NF T 54.001 « Qualité des panneaux décoratifs »,
- NF P 26 « Quincaillerie »,
- NF X 40.500 « Préservation des bois dans la construction »

II.5.2. CURAGE

Le présent lot a à sa charge la dépose des portes et blocs portes repérées sur les plans de curage. La dépose et le stockage sont soigneux, afin de permettre une valorisation maximale auprès des filières de recyclages, selon le diagnostic PEMD.

Les travaux sur les menuiseries intérieures se répartissent en deux ouvrages :

- Sur les portes d'accès aux parties privatives depuis la CHC
- Sur les portes créées dans les parties privatives entre les espaces de travail.

Le présent lot a à sa charge le curage de la porte de sous-compartimentage coupe-feu. La porte est

déposée de manière soignée, en vue d'une évacuation vers les filières de recyclage adaptées.

Localisation :

Suivant les plans PROJET_CLOISONS

II.5.3. BLOCS-PORTES ACOUSTIQUES BOIS PLEIN 1 VANTAIL 93*204

Le présent lot a à sa charge la mise en place des portes de cloisonnement entre les espaces de travail des parties privatives, y compris les portes d'accès aux bulles de travail, selon les plans PROJET_CLOISON.

Produit fourni :

- Blocs portes en bois à âme pleine à un vantail sur métallique.

Caractéristiques générales :

- Thermique : sans objet
- Isolation acoustique : 35 dB
- Niveau d'anti-effraction : sans objet
- Résistance au feu : sans objet
- Dimensions : 93x204 mm
- Usage intérieur

Huisseries :

- Huisserie standard trois côtés en bois de section mini 68 x 58 mm, abouté, Eco-Certifié.

Vantaux :

- Cadre métallique
- Âme pleine en aggloméré, revêtue de deux parements en fibres de bois prépeint.
- Epaisseur : 40 mm
- Chants droits
- Joints isophoniques pour isolement acoustique 35dB

Finition :

- Stratifiée, RAL et texture identique aux portes préexistantes
- Compris tout habillage, couvre-joint périphérique nécessaire à la parfaite finition avec les ouvrages contigus.

Ferrages et quincailleries :

- Paumelles de 130 mm encastrées dans le vantail et l'huisserie, finition aluminium anodisé.
- Butée de porte composé d'un corps en aluminium et butée en caoutchouc noir, fixation au sol.
- Serrure à bec de canne à mortaiser
- Béquillages en aluminium moulé sur rosaces
- Ferme porte à glissière en applique côté sanitaires

Type d'ouverture :

- Battant simple action.

Mise en œuvre :

- Par le lot DOUBLAGES-CLOISONS-PLAFONDS SUSPENDUS

Localisation :

Suivant les plans PROJET_CLOISONS

II.5.4. FERMETURE DES PORTES D'ACCES AUX PARTIES PRIVATIVES DEPUIS LA CHC

Certaines portes permettant une communication entre la CHC et les parties privatives, repérées sur les plans PROJET_CLOISONS, sont prévues condamnées afin de permettre le projet d'aménagement.

Pour chacune des portes repérées, les travaux suivants sont prévus :

- Dépose du cale-porte.
- Dépose de la poignée de porte et pose de rosaces métalliques à la place, identique à celle actuellement posée sur la serrure, et dans l'espace de préfiguration du R+31.
- Coordination avec la maintenance et le CSSI du site pour la fermeture des serrures et la déconnection du ferme-porte du système SSI.



Rosaces existantes dans l'espace de préfiguration sur la serrure et la poignée des portes de l'espace de préfiguration, au R+31

II.5.5. BLOCS-PORTES CF 1/2H BOIS PLEIN 2 VANTAUX 1026*204

Fourniture et pose de bloc-porte CF 1/2 h équipés de fermes portes, PV à fournir, comprenant :

- huisserie en bois dur, avec rainure, feuillure, étré sillons de pose et scellement des pieds
- porte isoplane, à âme pleine, épaisseur 40 mm, livrée prépeinte
- couvre-joint bois dur de 40 x 8 mm ou 1/4 de rond sur les 2 faces
- happes scellées ou équerres de fixation - paumelles de 140 à bague laiton
- garniture de porte monobloc comportant: béquille double sur garniture chromée (type RIV-BLOC ou équivalent)
- butée caoutchouc
- ferme-porte à compas agréé CF, puissance adaptée au poids et à la largeur des vantaux (type DORMA ou équivalent).

Localisation :

Suivant les plans PROJET_CLOISONS

II.5.6. BLOCS-PORTES CF 1/2H BOIS PLEIN 1 VANTAIL 0.9*204

Fourniture et pose de bloc-porte CF 1/2 h équipés de fermes portes, PV à fournir, comprenant :

- huisserie en bois dur, avec rainure, feuillure, étrésillons de pose et scellement des pieds
- porte isoplane, à âme pleine, épaisseur 40 mm, livrée prépeinte
- couvre-joint bois dur de 40 x 8 mm ou 1/4 de rond sur les 2 faces
- happes scellées ou équerres de fixation - paumelles de 140 à bague laiton
- garniture de porte monobloc comportant: béquille double sur garniture chromée (type RIV-BLOC ou équivalent)
- butée caoutchouc
- ferme-porte à compas agréé CF, puissance adaptée au poids et à la largeur des vantaux (type DORMA ou équivalent).

Localisation :

Suivant les plans PROJET_CLOISONS

II.5.7. PORTE DE SAS DE COMPARTIMENTAGE

Le présent lot a à sa charge la fourniture et la mise en œuvre de la porte de sous-compartimentage. Le bloc porte est pare-flammes de degré une heure, équipés de ferme-porte ou E 30 - C.

La porte est implantée sur la cloison existante. La restitution de la cloison à l'identique et du degré coupe-feu est à la charge du présent lot, pour une livraison prêt à peindre au lot 01.

Caractéristiques du bloc-porte :

Stratifié, d'apparence proche de l'existant.

Fourniture et pose de bloc-porte CF 1 h, PV à fournir, comprenant :

- huisserie en bois dur 100x100 avec rainure, feuillure, étrésillons de pose et scellement des pieds
- porte isoplane, à âme pleine, épaisseur 50 mm, livrée prépeinte
- couvre-joint bois dur de 40 x 8 mm ou 1/4 de rond sur les 2 faces
- happes scellées ou équerres de fixation
- paumelles de 140 à bague laiton -garniture de porte monobloc comportant: béquille double sur garniture chromée (type RIV-BLOC ou équivalent)
- butée caoutchouc
- ferme-portes et sélecteur agréés CF, puissance adaptée au poids et à la largeur du vantail (type DORMA ou équivalent)
- crémone pompier sur vantail semi-fixe.

Dimensions :

1.46*2.04

Sens d'ouverture selon les plans.

Localisation : Selon plans PROJET_CLOISONS

Raccordement de la porte au SSI au lot CFO CFA.

II.6. MOBILIER

Le présent lot a à sa charge la fourniture et la mise en place des meubles de la tisanerie du R+31.

Les meubles sont fixes, en mélaminé ou autre. L'implantation en angle suit les cloisons. Le meuble est un volume bas de rangement.

Le plan de travail est de type Corian ou équivalent, bord moulé ou intégré selon possibilités techniques. La teinte sera à définir sur échantillon avec la maîtrise d'ouvrage. Le plan de travail inclut une réservation pour l'évier, qui est fourni et posé par le présent lot.

L'évier est de marque FRANKE ou similaire, rond de diamètre extérieur 435mm.

[Evier Rondo Exécution à encastrer & Exécution à sous-encastrer - Inox - Acier](#)

Le présent lot a à sa charge la fourniture et la pose d'un robinet mitigeur, non temporisé.

Tous les échantillons seront validés par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage avant commande.

L'entreprise a à sa charge la pose soignée et les finitions.

II.7. PEINTURES ET FINITIONS

II.7.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

II.7.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratums publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

- NF DTU 26.1 : Travaux de bâtiment — Travaux d'enduits de mortier (indice de classement : P 15-201)
- NF DTU 59.1 P1-2 : Travaux de bâtiment — Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 74-201-1-2)
- NF DTU 59.1 P2 : Travaux de bâtiment — Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais : Cahier des clauses spéciales types (CCS) (indice de classement : P 74-201-2)

II.7.1.2. NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- NF EN 20105 A02 et A03 : Textiles — Essais de solidité des teintures – Échelle de gris (indice de classement : G 07-010)
- NF EN ISO 2409 : Peintures et vernis — Essais de quadrillage (Indice de classement : T 30-038)
- NF EN ISO 2808 : Peintures et vernis — Détermination de l'épaisseur du feuil (indice de classement : T 30-120)
- NF EN ISO 2813 : Peintures et vernis — Détermination de la réflexion spéculaire de feuil de peinture non métallisée à 20 degrés, 60 degrés et 85 degrés (indice de classement : T 30-064)
- NF EN ISO 3668 : Peintures et vernis — Comparaison visuelle de la couleur des peintures (indice de classement : T 30-095)
- NF EN ISO 4618 : Termes et définitions, complétée par NF T 36-001 pour les termes non cités (indice de classement : T 36-001)
- NF EN ISO 4624 : Peintures et vernis — Essai de traction (indice de classement : T 30-062)

II.7.2. TRAVAUX PREPARATOIRES

II.7.2.1. TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUBJECTILES ANCIENS FONDS

Suivant Tableau 23 de la norme NF P 74-201-1 (DTU 59.1) : Supports anciens (entretien ou rénovation) à base de plâtre ou de liant hydraulique et de maçonnerie – Anciens fonds peints et fonds détapissés — Travaux intérieur

Le présent lot doit la dépose en vue de la repose de la signalétique existante conservée.

II.7.3. PEINTURE SUR MURS

Subjectile à réceptionner par le présent lot pour une parfaite finition prête à peindre.

Peintures acryliques comprenant :

Caractéristiques :

- Préparation des supports
- Impression 1 couche
- 2 couches de peinture
- Etat de finition recherchée : finition « A »
- $COV \leq 40$ g/L
- Emissions de formaldéhydes $\leq 0,01$ mg/m³
- Niveau d'émission de COVT $\leq 0,3$ mg/m³
- Résiste aux moisissures et aux fongiques pour les locaux humides
- Dispose d'un label cité dans les exigences environnementales du présent document.
- Teinte : au choix du Maître d'œuvre
- classement A+, label type Ecolabel européen, NF Environnement, Nordic Swan, L'Ange Bleu ou équivalent - Peinture type Idrotop-Tollens ou équivalent

Mise en œuvre :

- Suivant fiche technique produit

- Brosse, rouleau suivant fiche technique produit

Sujétions de particulières :

- Compris rechampissages, protections, tous détails et sujétions de mise en œuvre et d'accès
- Présenter tous les échantillons sur 1 m² à la demande de la maîtrise d'œuvre
- Fiche FDES à fournir.
- PV d'essai à fournir.

Localisation : Selon les plans PROJET_CLOISON et PROJET_PLAFONDS

II.7.4. PEINTURE SUR JOUEES

Subjectile à réceptionner par le présent lot pour une parfaite finition prête à peindre.

Peintures acryliques comprenant :

Caractéristiques :

- Préparation des supports
- Impression 1 couche
- 2 couches de peinture
- Etat de finition recherchée : finition « A »
- COV $\leq$ 40 g/L
- Emissions de formaldéhydes $\leq$ 0,01 mg/m³
- Niveau d'émission de COVT $\leq$ 0,3 mg/m³
- Résiste aux moisissures et aux fongiques pour les locaux humides
- Dispose d'un label cité dans les exigences environnementales du présent document.
- Teinte : au choix du Maître d'œuvre
- classement A+, label type Ecolabel européen, NF Environnement, Nordic Swan, L'Ange Bleu ou équivalent - Peinture type Idrotop-Tollens ou équivalent

Mise en œuvre :

- Suivant fiche technique produit
- Brosse, rouleau suivant fiche technique produit

Sujétions de particulières :

- Compris rechampissages, protections, tous détails et sujétions de mise en œuvre et d'accès
- Présenter tous les échantillons sur 1 m² à la demande de la maîtrise d'œuvre
- Fiche FDES à fournir.
- PV d'essai à fournir.

Localisation : Selon les plans PROJET_PLAFONDS

II.7.5. PEINTURE DES MENUISERIES

Subjectile à réceptionner par le présent lot pour une parfaite finition prête à peindre.

Peintures acryliques comprenant :

Caractéristiques :

- Préparation des supports
- Impression 1 couche

- 2 couches de peinture
- Etat de finition recherchée : finition « A »
- COV $\leq$ 40 g/L
- Emissions de formaldéhydes $\leq$ 0,01 mg/m³
- Niveau d'émission de COVT $\leq$ 0,3 mg/m³
- Résiste aux moisissures et aux fongiques pour les locaux humides
- Dispose d'un label cité dans les exigences environnementales du présent document.
- Teinte : au choix du Maître d'œuvre
- classement A+, label type Ecolabel européen, NF Environnement, Nordic Swan, L'Ange Bleu ou équivalent - Peinture type Idrotop-Tollens ou équivalent

Mise en œuvre :

- Suivant fiche technique produit
- Brosse, rouleau suivant fiche technique produit

Sujétions de particulières :

- Compris rechampissages, protections, tous détails et sujétions de mise en œuvre et d'accès
- Présenter tous les échantillons sur 1 m² à la demande de la maîtrise d'œuvre
- Fiche FDES à fournir.
- PV d'essai à fournir.

Localisation : Selon les plans PROJET_CLOISON : peinture des cadres de portes séparant la CHC et les bureaux, et la porte de sas mise en œuvre, cadre et porte.

II.7.6. PROTECTIONS

Durant les travaux, le présent lot doit la protection de ses ouvrages jusqu'à réception de ceux-ci. En cas de dégradation, les éléments seront remplacés sur le champ.

En tout état de cause, les surfaces et supports sont livrés parfaitement propres.

II.8. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Étendue des prestations

- Nettoyage des locaux
 - Nettoyage minutieux de l'ensemble des surfaces horizontales et verticales : sols, plinthes, murs, portes, huisseries, vitrages, faux-plafonds, équipements techniques apparents.
 - Dépoussiérage et lavage humide de tous les sols (carrelage, moquette, PVC, parquet, etc.).
 - Nettoyage et dégraissage des surfaces vitrées (fenêtres, cloisons vitrées, portes vitrées) recto-verso.
 - Enlèvement des traces de peinture, colle, plâtre, ciment, et autres résidus liés aux travaux.
 - Nettoyage et désinfection des sanitaires (lavabos, WC, urinoirs, robinetterie, miroirs, faïence).
 - Nettoyage des équipements techniques accessibles (radiateurs, convecteurs, grilles de ventilation, luminaires, interrupteurs).
 - Dépoussiérage et nettoyage des éléments de mobilier présents, si prévu au marché.

- Gestion des déchets et encombrants
 - Enlèvement de tous les déchets, gravats, emballages, protections, et matériaux résiduels du chantier.
 - Tri et évacuation vers filières agréées conformément à la réglementation CEA et IGH.
 - Remise en état des zones de stockage et de circulation.

- Contrôle qualité et remise des locaux
 - Inspection visuelle contradictoire avec la MOA.
 - Remise d'un rapport de nettoyage, précisant la date, les zones traitées et les éventuelles réserves.
 - Reprise des éventuelles réserves constatées lors de la visite de réception.

- Exigences techniques et réglementaires
 - Utilisation de produits d'entretien adaptés, non corrosifs, non toxiques, conformes aux exigences sanitaires du CEA.
 - Respect des protocoles spécifiques IGH : aération, gestion des accès, sécurité des intervenants.
 - Interventions réalisées par du personnel qualifié, équipé des EPI réglementaires.

- Contrôles et réception
 - Contrôle visuel de la propreté des locaux et équipements.
 - Vérification de l'absence de résidus, traces, déchets ou encombrants.
 - Remise du rapport de nettoyage à la MOA.
 - PV de réception contradictoire avec la MOA.

II.9. BASE-VIE ET NETTOYAGE DE CHANTIER

II.9.1. BASE-VIE

Le présent lot est responsable de l'installation et de la protection des existants dans les locaux réservés à la base-vie. A ce titre il doit :

- Le mobilier de chantier : tables, chaises, casiers, installations nécessaires au réfectoire : micro-onde etc.
- La fourniture des consommables
- L'entretien de la base-vie : locaux et sanitaires
- La mise en place et la tenue d'un compte pro-rata

II.9.2. SECURISATION DU CHANTIER

Le présent lot est responsable de la sécurisation du chantier :

Mise en place de portes d'accès provisoires à la base-vie et aux zones de chantier depuis les ascenseurs.

Mise en place de canons de chantier sur les locaux de la base-vie ouverts à tous les lots.

II.9.3. PROTECTION DES EXISTANTS

Protection des monte-charges, escaliers, locaux réservés à la base-vie yc CHC et locaux annexes. Un constat contradictoire sera réalisé en début de chantier à la charge du présent lot, et toute reprise nécessaire pour la livraison en fin de chantier des locaux dans un état identique à l'état initial sera à la charge du présent lot.

II.9.4. BENNES ET GESTION DES DECHETS

Le présent lot a à sa charge l'installation d'une benne réservée au chantier au niveau sous sol (emplacement à définir en début de chantier), qui sera utilisée par tous les lots. Le présent lot doit la gestion des déchets compris dans la benne et leur évacuation vers les filiales appropriées, en favorisant au maximum la valorisation et le recyclage.